



La séance ordinaire du conseil communautaire de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher aura lieu le :

**Mercredi 24 novembre 2021 à 19 h 00 à Châteauneuf-sur-Cher  
Centre Socio-Culturel – Place des Promenades**

Il sera veillé collectivement au strict respect des mesures sanitaires lors de cette assemblée  
(**port du masque obligatoire – distanciation physique – désinfection au gel hydroalcoolique**)

Veillez agréer, l'expression de ma considération distinguée.

Le président, Dominique BURLAUD

**Ordre du jour :**

**Délibérations**

- Recomposition du bureau communautaire
- Décision modificative n°3 - budget général
- Créances éteintes – budget annexe ordures ménagères
- Référentiel budgétaire et comptable M57 : fixation des durées d'amortissement et détermination de la liste des catégories de biens éventuellement concernées par la mise en œuvre de la simplification relative à l'amortissement au prorata temporis
- Modification en cours d'exécution du marché d'assurance statutaire du personnel intercommunal
- Délégation du droit de préemption urbain à la commune de Châteauneuf-sur-Cher pour une opération ponctuelle dans le cadre de ses compétences
- Contrat de Relance et de transition écologique (CRTE) : lancement de la procédure d'élaboration et protocole d'engagement avec l'État.
- Convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire, Les communautés de communes Arnon Boischaut Cher, Berry Grand Sud, Cœur de France et Dunois : approbation de l'avenant n°1
- Programme Petites Villes de Demain : modalités d'engagement financier de la communauté de communes du poste de chef de projet
- Attribution de subvention culturelle : HARMONIE DE LIGNIERES
- Gîte Colbert ABC : dédommagement panne box
- Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services (RPQS) du SMEACL – exercice 2020

**Divers**

Information sur le comité de suivi de la SMAC Les Bains Douches

Châteauneuf-sur-Cher, le 17 novembre 2021